

DOSSIER 2024-2025

Mérignies

Accueil périscolaire et

Accueil de loisirs du

mercredi -





Accueil périscolaire et Accueil de loisirs de Mérignies

09.88.77.41.93 - garderie@merignies.fr

La commune de Mérignies propose un accueil périscolaire le matin et le soir des jours d'école.

Les mercredis et pendant les vacances scolaires, un accueil de loisirs est organisé en partenariat avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC).

Ces structures sont destinées à accueillir vos enfants pour leurs loisirs et vous permettre de faire face à vos obligations et vos contraintes. Merci de bien respecter, le règlement, l'équipe d'animation et les horaires de fonctionnement.

Le règlement a pour but d'organiser la vie du groupe, dans un climat de confiance et de coopération indispensable à un bon fonctionnement.

Pour votre tranquillité, un seul dossier est à remplir pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs des mercredis. Concernant les vacances, un dossier en ligne sur le portail famille sera à faire si vous n'êtes pas inscrit.

ATTENTION, SANS DOSSIER NOUS NE POURRONS PAS ACCUEILLIR VOTRE ENFANT !

REGLES COMMUNES AUX 2 STRUCTURES

Un dossier d'inscription complet doit être rempli pour chaque enfant et donné à la direction avant sa venue au sein de la structure.

Le dossier complet se compose de :

- Une fiche individuelle de renseignements
- Une fiche sanitaire de liaison, avec la copie du carnet de vaccinations
- Une attestation CAF récente afin de justifier votre quotient familial (sans justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué)
- 1 photo (pour les nouveaux inscrits)
- Si les parents sont séparés, un justificatif du jugement pour connaître les gardes de(s) enfant(s) et connaître les personnes à qui confier le/les enfant(s)

Les parents doivent impérativement rentrer dans les locaux pour déposer ou reprendre leur enfant et se présenter à un animateur (sauf cas exceptionnel - crise sanitaire).

Attention, merci de respecter les horaires (le soir), tout retard répétitif pourra entraîner une exclusion.

Les enfants ne seront remis qu'aux personnes désignées sur la fiche de renseignements.
Un enfant autorisé à repartir ou arriver seul (autorisation parentale signée) ne sera accompagné ni à l'aller ni au retour par une personne de l'équipe.

Les parents s'engagent à remplir correctement la fiche de renseignements et la fiche sanitaire de chaque enfant. En cas de problèmes de santé, allergies, régimes alimentaires, ou autres, les parents avertissent impérativement la direction et fournissent le protocole à suivre (PAI et conduite à tenir en cas de problèmes). En cas de régime alimentaire particulier (allergies), les parents seront tenus de ramener le repas et le goûter de leur enfant (mercredi).

La mairie de Mérignies ainsi que la CCPC sont garanties pour leur responsabilité civile. Cependant, chaque enfant doit être couvert par une assurance personnelle pour les accidents, blessures qui n'engageraient pas la responsabilité civile de la commune ou de la CCPC (individuelle accident).

Il est conseillé aux parents de vérifier si l'assurance contractée à l'école couvre également les risques extrascolaires.

Les enfants doivent respecter les lieux, le matériel et les personnes qui les entourent.

Tout comportement anormal sera signalé aux parents et pourra être suivi d'une exclusion temporaire ou définitive.

Le personnel n'est pas responsable de la perte, de l'oubli ou de l'échange de vêtements ou de tout effet personnel que votre enfant ramène. Tout objet considéré comme dangereux sera confisqué.

Les objets personnels type MP3, téléphone portables, consoles de jeux, toupies sont également interdits. La direction et l'équipe d'animation ne sera en aucun cas tenu responsable en cas de perte ou de vol. Ces objets pourront être confisqués et rendus aux parents.

ATTENTION, dès la rentrée de septembre 2024, le personnel de la garderie n'assurera plus les conduites aux activités extrascolaires (vérifiez bien avant toutes inscriptions aux activités que les horaires vous conviennent !)

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Nous accueillons vos enfants les jours de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h50 et de 16h30 à 19h.

Cet accueil est réservé aux élèves scolarisés à l'école Jacques Brel de Mérignies.

Les enfants jouent sous la surveillance d'animateurs diplômés. Ils sont sous leur responsabilité.

Notre système d'accueil périscolaire est à « la carte ». Pas de réservation préalable pour déposer votre enfant.

Si le temps le permet, nous pourrions utiliser les extérieurs, mais aussi la cour de l'école.

Attention, en aucun cas les enfants ne peuvent y être déposés directement ou repris par les parents !! Tous les parents doivent se faire connaître à la garderie avant de reprendre son/ses enfant(s) !

Le matin, jusque **8h30 maximum**, les enfants peuvent prendre un petit déjeuner (compris dans le tarif), puis sont conduits, par les animateurs, à l'école pour 8h50 (hors crise sanitaire).

Le soir, tous les enfants qui ne sont pas repris par les parents, sont repris à l'école auprès des enseignants, par l'équipe de la garderie à 16h30 pour les maternels ou à 17h30 pour les primaires (étude de 16h30 à 17h30). Les sorties de classe de 16h30 et 17h30 sont assurées par les enseignants. Le personnel de la garderie reprend les enfants toujours présents, confiés par les enseignants.

Attention, un **goûter** (unique) est donné **uniquement aux maternels** (compris dans le tarif) à 16h30.

Les primaires quant à eux, prendront leur goûter dans la cour avant l'étude (goûter fourni par les parents)

Attention, n'oubliez pas de signaler les allergies alimentaires (s'il y en a) sur la fiche sanitaire !!!!

Pour rappel, la garderie n'est pas le lieu pour faire les devoirs des enfants (ni le matin, ni le soir), ces derniers s'y détendent et s'amuse. Pour les primaires, 1h d'étude est mise en place après l'école pour les devoirs (16h30-17h30).

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE 2024-2025

Forfait matin ou soir/par enfant et par jour

QUOTIENTS FAMILIAUX	FORFAIT MATIN	FORFAIT SOIR
de 0 à 500 €	2,70 €	2,70€
de 501 à 673 €	2,80 €	2,80 €
de 674 à 873 €	2,85 €	2,85 €
de 874 à 1073 €	2,90 €	2,90 €
de 1074 à 1273 €	2,95 €	2,95 €
de 1274 € et +	3,00 €	3,00 €

Rappel : sans justificatif du quotient familial, le tarif le plus élevé est appliqué.

Les personnes avec un quotient familial en dessous de 700 doivent donner un justificatif chaque trimestre.

Pour avoir vos factures, vous devez vous connecter sur le site de la mairie avec vos identifiants personnels. Le paiement s'effectue soit en ligne sur internet soit en mairie chaque mois.

La mairie se réserve le droit de ne plus accepter vos enfants en cas de non-paiement.

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

ATTENTION, lorsque vous remplissez ce dossier, vous n'inscrivez pas votre/vos enfant(s) aux mercredis récréatifs. Pour toute inscription d'un ou plusieurs mercredis une inscription est obligatoire (voir modalités d'inscription ci-dessous !!)

L'accueil de loisirs du mercredi est accessible à tous les enfants de Mérignies et des communes de la CCPC ou non (les extérieurs étant majorés de 40%) **âgés de 3 à 11 ans dans la mesure des places disponibles.**

Il est ouvert de 9h à 17h en journée continue avec cantine ou à la demi-journée le matin avec ou sans cantine ou à la demi-journée l'après-midi sans cantine.

Une garderie est assurée **le matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h à 18h30.**

Dans le tarif, un goûter est servi vers 16h30 pour tous les enfants. Attention, n'oubliez pas de signaler les allergies alimentaires (s'il y a) sur la fiche sanitaire !!!!

ATTENTION, DANS UN SOUCIS D'ORGANISATION, AUCUN ENFANT NE POURRA ETRE DEPOSE OU REPRIS EN DEHORS DES HEURES HABITUELLES ! (Voir ci-dessous)

POUR DEPOSER UN ENFANT :

- 9h pour la matinée ou la journée
- 13h30 pour l'après-midi

POUR REPRENDRE UN ENFANT :

- 13h30 après le repas
- 17h après la journée

Si un enfant doit être repris exceptionnellement dans la journée, celui-ci ne revient plus à l'accueil de loisirs ou à 13h30.

Chaque mercredi, nécessite une **inscription au préalable** par période (entre chaque vacances) !

Les inscriptions pour les mercredis récréatifs se font sur le **portail familles My Perischool** (comme pour les vacances). Attention, n'oubliez pas de créer votre profil avant toute première inscription !

Tous les mercredis et les cantines réservés seront à régler. Le règlement doit être fait avant le 1^{er} mercredi de la période.

L'inscription se fait « à la carte ». Les familles peuvent inscrire leur(s) enfant(s), qu'il s'agisse de l'intégralité de la période ou de quelques mercredis. Attention, l'annulation d'un ou plusieurs mercredi(s) est possible 1 semaine avant le mercredi concerné, directement sur le portail famille My Perischool.

Pour la première période (jusqu'aux vacances de Toussaint/Automne), les inscriptions seront ouvertes dès le **LUNDI 15 JUILLET 2024 (19h) sur MyPerischool (dans la limite des places disponibles) !**

S'il n'y a plus de places, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à : garderie@merignies.fr, nous mettrons en place une liste d'attente par ordre de réception des mails. Si désistement, nous vous recontacterons

Pour les autres périodes, les dates d'inscription vous seront communiquées ultérieurement lors de chaque période.

Les prestations possibles sont :

- Journée (cantine incluse)
- $\frac{1}{2}$ journée matin (avec ou sans cantine)
- $\frac{1}{2}$ journée après-midi (sans cantine)
- Garderie matin et/ou soir

Attention, les mercredis récréatifs débutent le MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024 !

Pour toute information : Service jeunesse 03.28.76.99.76 / jeunesse@pevelecarembault.fr

TARIF ACCUEIL DE LOISIRS - MERCREDI

Tarifs année 2024

Quotients familiaux	1 journée + cantine incluse	$\frac{1}{2}$ journée sans cantine	$\frac{1}{2}$ journée avec cantine	1 passage garderie matin ou soir
de 0 à 369 €	2 €	0,50 €	1,50 €	0,25 €
de 370 à 499 €	3,60 €	1,05 €	2,55 €	0,25 €
de 500 à 700 €	4,80 €	1,50 €	3,30 €	0,25 €
de 701 à 873 €	6,56 €	2,23 €	4,33 €	0,50 €
de 874 à 1073 €	8,54 €	3,12 €	5,42 €	0,50 €
de 1074 à 1273 €	9,83€	3,50 €	6,33 €	0,50 €
de 1274 à 1473 €	11,06 €	3,95 €	7,11 €	0,50 €
de 1474 à 1873 €	12,56 €	4,61 €	7,95 €	0,50 €
de 1874 à 2273 €	14,10 €	5,38 €	8,72 €	0,50 €
de 2274 et +	15,50 €	6,08 €	9,42 €	0,50 €

Rappel : sans justificatif du quotient familial, le tarif le plus élevé est appliqué.

Les personnes avec un quotient familial en dessous de 700 doivent donner un justificatif chaque trimestre.

Les tarifs de chaque tranche sont majorés de 40% pour les extérieurs n'habitants pas une commune de la CCPC.

Néanmoins, une tarification non-majorée sera appliquée pour les cas suivants (une attestation vous sera demandée) :

- Les grands-parents de l'enfant résident sur territoire CCPC (livret de famille)
- Le parent de l'enfant est salarié sur le territoire CCPC (attestation employeur)
- L'enfant est scolarisé sur le territoire CCPC (certificat de scolarité)

Le paiement des factures se fait à l'inscription.

La CCPC se réserve le droit de ne plus accepter vos enfants en cas de non-paiement.



ACCUEIL PERISCOLAIRE - MERIGNIES

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI - MERIGNIES

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS 2024-2025

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Classe fréquentée :

Nom et prénom des parents :

Adresse :

N° de téléphone du domicile :

N° de portable :

N° de téléphone du bureau :

Professions des parents :

Adresse mail :

Personnes habilitées à reprendre votre enfant

n° de téléphone

.....

.....

.....

.....

.....

.....

AUTORISATIONS

Je soussigné(e)..... parents de

* autorise le transport de mon enfant dans le cadre des activités liées à l'accueil de loisirs du mercredi (sorties, parc...)

* autorise que mon enfant soit pris en photo ou filmé dans le cadre des activités liées à l'accueil périscolaire et à l'accueil de Loisirs du mercredi (pour diffusion dans l'enceinte de l'accueil ou sur les sites internet de la mairie et CCPC).

* (cocher la case pour oui)

ADHESION AU REGLEMENT

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la garderie périscolaire et des mercredis récréatifs

Fait à Mérignies le :

Signature :

